



## **PROGRAMME IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée 2014-2020**

# Appel à propositions pour projets stratégiques

## Introduction

Le Programme « IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée 2014-2020 » est un programme multilatéral de coopération transfrontalière cofinancé par l'Union européenne dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage (IEV).

Le Programme fournit un cadre pour la mise en œuvre d'activités de coopération transfrontalière dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage, complétant les efforts engagés dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, afin de développer un espace de paix, stabilité, prospérité et de bon voisinage entre les pays Méditerranéens de l'UE (PMUE) et les Pays Partenaires Méditerranéens (PPM).

## Documents de référence

Lors des phases de préparation et de mise en œuvre des projets, les Demandeurs sont invités à consulter les documents ci-dessous, disponibles sur le site web du Programme ([www.enicbcmmed.eu](http://www.enicbcmmed.eu)):

- Règlement IEV (CE) 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un Instrument Européen de Voisinage ;
- Règlement d'exécution IEV CTF (Règlement (CE) 897/2014) du 18 août 2014 fixant des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière financés dans le cadre du règlement (UE) no 232/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument européen de voisinage ;
- Programme Opérationnel Conjoint IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée, et ses annexes, adopté le 17 décembre 2015 par Décision C(2015) 9133 ;
- Évaluation Environnementale Stratégique du Programme Opérationnel Conjoint IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée.

## Priorités retenues et budget

Suite à la décision du Comité de Suivi Conjoint (CSC), cet appel à projets stratégiques aborde les 7 Priorités thématiques énumérées ci-dessous. Une proposition de projet doit porter sur seule Priorité. **La contribution totale de l'UE disponible au titre de cet appel est de € 68.518.886,09**, budget distribué de façon indicative comme suit :

Objectifs thématiques	Priorités	Contribution indicative de l'UE	Co-financement (au moins 10%)	Total
<b>A.1 Développement des entreprises et des PME</b>	A.1.1 : Soutenir les start-ups innovantes et les entreprises récemment créées	€ 6.798.008,68	€ 755.334,30	€ 7.553.342,98
	A.1.2: Renforcer et soutenir les réseaux, chaînes de valeur, groupements (clusters) et consortiums euro-méditerranéens dans les secteurs traditionnels et les secteurs non traditionnels	€ 6.798.008,68	€ 755.334,30	€ 7.553.342,98
<b>A.2 Soutien à l'éducation, à la recherche, au développement technologique et à l'innovation</b>	A.2.1: Soutenir le transfert technologique et la commercialisation des résultats de la recherche	€ 15.240.314,49	€ 1.693.368,28	€ 16.933.682,77

### Appel à propositions pour projets stratégiques

<b>A.3 Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté</b>	A.3.1: Fournir aux jeunes, en particulier ceux appartenant à la catégorie des NEETS, et aux femmes des compétences utilisables sur le marché	€ 12.192.251,59	€ 1.354.694,62	€ 13.546.946,21
<b>B.4 Protection de l'environnement, adaptation au et atténuation du changement climatique</b>	B.4.1: Soutenir les initiatives durables visant à trouver des solutions innovantes et technologiques pour accroître la gestion efficace de l'eau	€ 9.163.434,21	€ 1.018.159,36	€ 10.181.593,57
	B.4.2: Réduire la production de déchets municipaux, promouvoir le tri sélectif à la source et l'exploitation optimale, notamment de la composante organique	€ 9.163.434,21	€ 1.018.159,36	€ 10.181.593,57
	B.4.3: Soutenir les rénovations énergétiques économiquement rentables et innovantes en fonction du type de bâtiment et des zones climatiques, en mettant l'accent sur les bâtiments publics	€ 9.163.434,21	€ 1.018.159,36	€ 10.181.593,57

### Qui peut présenter une demande de subvention

Le Demandeur et les partenaires doivent être basés dans les territoires éligibles du Programme (détaillés dans le tableau ci-dessous) et remplir les critères d'éligibilité contenus dans les Lignes directrices.

PAYS	REGIONS ÉLIGIBLES CIBLES	REGIONS LIMITOPHES
<b>Algeria</b>	Tlemcen, Ain Temouchent, Oran, Mostaganem, Chlef, Tipaza, Alger, Boumerdes, Tizi Ouzou, Bejaia, Jijel, Skikda, Annaba, El Tarf	A définir
<b>Chypre</b>	Tout le pays	Aucune
<b>Égypte</b>	Ad Daqahliyah, Al Buhayrah, Al Iskandanyah, Al Isma'iliyah, Ash Sharquiya, Bur Sa'id, Dumyat, Kafr ash Shaykh, Marsa Matruh	Al Gharbiyah, Al Minufiyah, Al Qalyubiyah, As Suways
<b>Espagne</b>	Andalucía, Cataluña, Ceuta, Comunidad Valenciana, Islas Baleares, Melilla, Murcia	Aragon, Castilla-La-Mancha, Extremadura
<b>France</b>	Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur	Auvergne, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes
<b>Grèce</b>	Anatoliki Makedonia – Thraki, Attiki, Dytiki Ellada, Ionia Nisia, Ipeiros, Kentriki Makedonia, Kriti, Notio Aigaio, Peloponnisos, Sterea Ellada, Thessalia, Voreio Aigaio	Dytiki Makedonia
<b>Israël</b>	Tout le pays	Aucune
<b>Italie</b>	Basilicata, Calabria, Campania, Lazio, Liguria, Puglia, Sardegna, Sicilia, Toscana	Abruzzo, Emilia Romagna, Marche, Molise, Piemonte, Umbria
<b>Jordanie</b>	Al-Aqaba, Al-Balga, Al-Karak, Al-Tafilah, Irbid, Madaba	Ajlun, Al-Mafraq, Amman, Az Zarqa', Jarash, Ma'an
<b>Liban</b>	Tout le pays	Aucune

*Appel à propositions pour projets stratégiques*

<b>Malte</b>	Tout le pays	Aucune
<b>Palestine</b>	Tout le pays	Aucune
<b>Portugal</b>	Algarve, Lisboa <sup>1</sup>	Alentejo
<b>Tunisie</b>	Ariana, Béja, Ben Arous, Bizerte, Gabès, Jandouba, Mahdia, Médenine, Monastir, Nabeul, Sfax, Sousse, Tunis	Gasfa, Kairouan, Kebili, Le Kef, Manouba, Sidi Bouzid, Siliana, Tataoiune, Zaghouan

Veillez noter que la participation de l'Algérie est soumise à une clause de suspension. Les organismes établis dans les territoires éligibles de l'Algérie peuvent participer au présent appel à propositions, mais ne pourront bénéficier des fonds du Programme que si l'Algérie signe la convention de financement avec la Commission européenne avant la date limite de l'appel.

Les situations possibles concernant les propositions de projet qui incluent des partenaires algériens, au cas où l'Algérie ne signerait pas la Convention de Financement (CF) avant la date limite de l'appel, sont les suivantes :

Cas	Situation	Demandeur	Nombre total de partenaires dans la proposition de projet	Nombre de partenaires algériens	Conclusion
1	Demandeur algérien (situation où l'Algérie ne signerait pas la CF avant la date limite de l'appel)	Provenant d'Algérie	Indépendamment du nombre de partenaires	Indépendamment du nombre de partenaires	<b>Rejet de la proposition</b>
2	Partenariat impliquant uniquement 4 organismes	Provenant d'un PMUE ou d'un PPM qui a signé la CF	3	1	Le partenaire algérien peut être remplacé par un partenaire similaire provenant d'un autre PPM ayant signé la CF
3.	Partenariat impliquant plus de 4 organismes	Provenant d'un PMUE ou d'un PPM qui a signé la CF	Plus de 3	1 ou 2	Jusqu'à deux partenaires algériens peuvent être remplacés par des partenaires similaires provenant d'autres PPM ayant signé la CF
3	Partenariat impliquant plus de 4 organismes	Provenant d'un PMUE ou d'un PPM qui a signé la CF	Plus de 3	3	<b>Rejet de la proposition</b>

En cas de remplacement d'un ou deux partenaires (options 2 et 3), l'AG demandera (immédiatement après la date limite de soumission des propositions) aux Demandeurs se trouvant dans l'une des situations indiquées dans le tableau ci-dessus de fournir les coordonnées du/des nouveau(x) partenaire(s) ainsi que les déclarations de partenariat dans un délai 30 jours civils suivant cette demande.

<sup>1</sup> Les Demandeurs et partenaires basés dans la région de Lisboa (Lisbonne) peuvent déposer des projets exclusivement dans le cadre de l'Objectif Primordial 1.

Cela signifie que les propositions de projet concernées ne seront pas évaluées tant que les documents requis n'auront pas été fournis. Si ces documents ne sont pas fournis avant la date limite fixée, la proposition sera rejetée.

## **Partenariats éligibles**

La dimension transfrontalière des projets est la caractéristique spécifique et stratégique du Programme et représente un facteur clé de son efficacité.

Pour les projets stratégiques, un partenariat de projet doit être constitué par des partenaires provenant d'au moins quatre (4) pays éligibles différents, dont au moins un (2) Pays Méditerranéens de l'UE et un (2) Pays Partenaires Méditerranéens. Des renseignements complémentaires sur la composition des partenariats sont disponibles dans les Lignes directrices à l'intention des Demandeurs.

## **Limitation à la participation**

Dans le cadre de cet appel à projets stratégiques, un même organisme peut déposer un seul projet par Priorité en qualité de Demandeur. Aucune limitation ne s'applique à la participation en qualité de partenaire.

Dans le cas où un même organisme participerait à plusieurs projets au titre d'une même Priorité en tant que Demandeur, tous les projets présentés dans le cadre de cette Priorité seront considérés inéligibles.

Un même Demandeur ne peut se voir octroyer de plus de trois (3) subventions en qualité de Bénéficiaire principal.

## **Contribution du Programme aux projets et taux de cofinancement**

Le Programme finance au maximum 90% du total des coûts éligibles des projets. Le pourcentage restant qui ne doit pas être inférieur à 10% du total des coûts éligibles doit être apporté par les ressources propres des partenaires de projet ou bien des ressources publiques ou privées (nationales/régionales/locales) ne provenant ni du budget de l'UE ni du Fonds Européen de Développement.

## **Dimension financière des projets**

La contribution du Programme aux projets stratégiques varie entre un minimum de 2,5 millions d'euros et un maximum de 3,5 millions d'euros. Le budget maximal d'une proposition de projet ne peut excéder 4 millions d'euros, incluant le cofinancement.

Au moins 50% du total des coûts éligibles doit être consacré à des activités mises en œuvre dans les Pays Partenaires Méditerranéens.

## **Durée des projets**

La durée prévue des projets doit être comprise entre 24 et 30 mois.

## **Dépôt des propositions de projet**

Les demandes de subvention doivent être déposées par le biais du formulaire de demande en ligne disponible à l'adresse suivante: [www.enicbcmmed.eu/eform](http://www.enicbcmmed.eu/eform).

## *Appel à propositions pour projets stratégiques*

Tous les documents composant le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site web du Programme ([www.enicbcmmed.eu](http://www.enicbcmmed.eu)).

Les propositions doivent être rédigées uniquement dans l'une des deux langues suivantes: anglais ou français.

**La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 3 juillet 2019 à 13h (CET).**

### **Responsabilité de la procédure**

Conformément au Programme IEV CTF Med, la responsabilité des procédures administratives liées au présent appel à propositions incombe à la Région Sardaigne, en la personne du directeur de l'unité de gestion opérationnelle avec fonction d'ordonnateur de l'Autorité de Gestion.

### **Informations complémentaires**

Les critères pour le dépôt des propositions de projets et les critères de sélection et d'attribution sont détaillés dans les Lignes directrices à l'intention des demandeurs, qui font partie intégrante du dossier de candidature.

Les questions relatives à l'appel à propositions peuvent être soumises en anglais ou en français et au plus tard 15 jours civils avant la date limite pour le dépôt des propositions dans la section « FAQ » du site web du Programme.

En case de différence entre la version anglaise, arabe et française des documents de l'appel, la version anglaise fait foi.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site web du Programme ([www.enicbcmmed.eu](http://www.enicbcmmed.eu)) ou contacter l'Autorité de Gestion et les Antennes.

**La directrice par intérim de l'unité  
avec fonction d'ordonnateur**

**Autorité de Gestion IEV CTF Med**

Daniela Boi